

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) centre-ville Basilique à Saint-Denis

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

HANOTIN Mathieu, maire-président de l'EPT

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 7 8 6 7 0 0 0 1 8

Forme juridique

syndicat intercommunal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha	Opération d'aménagement sur un terrain d'assiette d'environ 8,8 hectares, comprenant des travaux de requalification d'espaces publics existants (35 930 m <sup>2</sup> ) et de création d'espaces publics (environ 885 m <sup>2</sup> ), la réhabilitation de plusieurs îlots bâtis, accueillant 848 logements et des commerces en rez-de-chaussée et la résidentialisation de 3 îlots.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Situé au cœur du centre-ville de Saint-Denis, le NPNRU Centre-ville Basilique couvre une partie de l'ancienne ZAC RU Basilique. Le quartier bénéficie d'une très bonne desserte en transports en commun (métro, tramway, bus, transilien). Le projet NPNRU prévoit la requalification de près de 37 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics dans un objectif d'apaisement : végétalisation, reprises de voiries, pour favoriser les mobilités actives, et de places, principalement sur dalle, modification du tracé d'une rue, élargissement de passages publics, clarification et sécurisation. La déconstruction d'environ 885 m<sup>2</sup> de rez-de-chaussée commerciaux donnant passage de l'Aqueduc, cour des Arbalétriers et passage des Poulies est rendue nécessaire pour élargir certains passages étroits tout en préservant et mettant en valeur le patrimoine historique. En outre, la réhabilitation en milieu occupé de plusieurs îlots (1, 3, 4 et 8) accueillant 848 logements sociaux et rez-de-chaussée commerciaux, construits dans les années 1980-90, est programmée, ainsi que la résidentialisation de 3 îlots (3, 8 et 9). Dans le cadre des réhabilitations et résidentialisations, un logement pourrait être démoli. Il est prévu de réaliser une première phase de travaux d'espaces publics avant le printemps 2024. Situés aux abords de la basilique-cathédrale classée Monument Historique, ces travaux vont faire l'objet d'un permis d'aménager à déposer à l'été 2022. Les premiers travaux sur le bâti commenceront en 2023.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise une transformation qualitative et durable des espaces publics combinée à la réhabilitation du bâti, logements et commerces, pour réinvestir les rez-de-ville, et à la préservation et à la mise en valeur de la qualité patrimoniale, historique et contemporaine, du site.

--> Apaiser les rues et adapter le cœur de centre-ville au changement climatique :

Clarifier flux passants et flux résidentiels, retrouver les rues et activer les rez-de-chaussée

Végétaliser : restaurer la place de l'arbre en ville, créer des îlots de fraîcheur et des espaces verts quand possible sur dalle

Développer les mobilités douces

Désengorger les espaces publics en démolissant le moins possible : restructurer l'îlot 7 tout en maintenant le bâtiment

Campanile, élargir le passage des Poulies, tout en préservant l'architecture de l'îlot 8.

--> Réhabiliter les îlots bâtis de logements sociaux pour favoriser la mixité :

Réhabiliter les îlots 1, 3, 4 et 8 en milieu occupé : clos-couvert, pièces humides, parties communes, objectif BBC réno 2009

Autonomiser les îlots : résidentialisations des îlots 3, 8 et 9

Îlot 8 : proposer une réhabilitation de qualité et adaptée au patrimoine architectural atypique construit par Renée Gailhoustet

--> Mettre en valeur le patrimoine, ancien et contemporain et accompagner l'essor de l'activité commerciale :

Mettre en valeur les interfaces entre bâti et espaces publics, en lien avec les nouveaux usages sur les espaces publics et la redynamisation des rez-de-chaussée. Accompagner la restructuration de la centralité commerciale dionysienne.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les opérations font l'objet d'un phasage :

- PHASE 1 : 2022 - mars 2024

Place Jean-Jaurès, rue Pierre-Dupont et cour des Arbalétriers : réorganisation et déménagement d'une partie du marché, décroûtage et fouilles directes place Jean-Jaurès, travaux d'aménagement (végétalisation, fontainerie, requalification voirie), modification du tracé de la rue Jean-Jaurès, démolition du commerce au pied de la maison des Arbalétriers

Évidement de la moitié du socle du bâtiment Campanile sur l'îlot 7 et intervention artistique transitoire sous le nouveau portique

Premiers travaux sur l'îlot 8 : restructuration des rez-de-chaussée commerciaux et halls des logements

- PHASE 2 : suivant le planning du centre commercial pour accompagner sa restructuration

Travaux de requalification des passages en rez-de-chaussée et des abords de l'îlot 8 et de l'îlot 9

Travaux de requalification de la rue Blanqui

- PHASE 3 : 2025-2026

Finalisation des aménagements passage de l'Aqueduc (îlot 7)

Rue Jean-Jaurès tronçon Ouest

Place du Caquet

Réhabilitation et résidentialisation des logements de l'îlot 8 / Réhabilitation des logements de l'îlot 3

- PHASE 4 : 2026-2030

Passage Haguette

Rue Jaurès tronçon Est + liaison cyclable rue du Pont Godet

Résidentialisation îlot 3 + Place Dagobert, rue de l'Emallerie, passage Abelard, passage Héloïse

Abords du T1 : rue Edouard-Vaillant, place du Temps des cerises, chemin des Poulies

Travaux de réhabilitation des logements des îlots 1 et 4

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Développement des mobilités douces et apaisement des espaces publics

- Développement d'espaces verts de centralité et de convivialité locale et renouvellement des continuités écologiques

- Amélioration du cadre de vie des habitant.e.s actuel.le.s et accueil de nouveaux.velles habitant.e.s

- Clarification des domanialités, amélioration de la gestion et sécurisation des espaces

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- Permis d'aménager sur l'ensemble des espaces publics (abords monument historique), y compris permis de démolir, déclarations préalables et permis de construire
- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	8,8 ha
Surface d'espaces publics réaménagés (dont existant + surfaces de commerces démolies pour y créer de l'espace public)	36 815 m <sup>2</sup> (dont 35 900 m <sup>2</sup> + 885 m <sup>2</sup> )
Îlot 8 : 184 logements réhabilités + création de locaux bailleur	14 056 m <sup>2</sup> Shab réha + créa 35 m <sup>2</sup> sdp
Îlot 3 : 202 logements réhabilités	14 233 m <sup>2</sup> Shab réha
Îlot 1 : 252 logements réhabilités	19 248 m <sup>2</sup> Shab réha
Îlot 4 : 210 logements réhabilités	14 360 m <sup>2</sup> Shab réha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Centre-ville de Saint-Denis (93)  
périmètre en Annexe 02

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 35 ' 77 " 79 Lat. 48 ° 93 ' 64 " 06

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Saint-Denis (93)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) couvrant la Seine-Saint-Denis. Le PPBE de l'État dit de troisième échéance a été approuvé par arrêté préfectoral le 16 mars 2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les espaces publics qui seront réaménagés et les îlots réhabilités sont situés aux abords de la basilique-cathédrale de Saint-Denis, monument historique (ANNEXE 10).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Inondations concernant les communes riveraines de la Seine dans le département de la Seine-Saint-Denis approuvé par la préfecture en 2007. Plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT), prescrit en 2005. (ANNEXE 07).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les données BASIAS et BASOL ne recensent pas de sols pollués dans le périmètre (ANNEXE 08)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Ville de saint-Denis est comprise dans la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Sites de Seine-Saint-Denis, sont le site Natura 2000 le plus proche du projet. Le parc départemental Georges-Valbon à La Courneuve est situé à 2 km et le parc départemental de L'Île-Saint-Denis à plus de 2 km du projet NPNRU Basilique. Ces sites ne sont donc pas vulnérables (ANNEXE 06).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de réaménagement de la place Jean-Jaurès prévoit des terrassements de 1,50 à 2 mètres de profondeur maximale pour création de fosses d'arbres continues et de 0,50 mètres de profondeur pour la voirie modifiée.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la déconstruction de rez-de-chaussée commerciaux et des travaux intérieurs de réhabilitation, générant un apport de matériaux de déchets avec potentialité de réemploi. Les pavés des espaces publics réaménagés seront réemployés au maximum. Cf loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et son décret d'application du 9 mars 2021.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la création d'espaces végétalisés, apport de terre végétale.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La majeure partie du périmètre est déjà artificialisée (voirie, bâti, espace public sur dalle, grand parking public souterrain, métro). Les arbres existants seront préservés et leur présence intensifiée dans les secteurs de pleine terre, notamment place Jean-Jaurès, les cœurs d'îlots végétalisés malgré les contraintes, dans une perspective de lutte contre l'îlot de chaleur urbain du quartier Basilique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en proximité suffisante du site Natura 2000 des Sites de Seine-Saint-Denis pour générer un impact négatif sur un habitat ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de données de sites (ANNEXE 06).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site majoritairement artificialisé et situé en zone urbaine dense (ANNEXE 16).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRI prescrit en 2005 : le projet est hors des périmètre d'aléas. PPRMT, approuvé en 2007 : le projet n'est pas situé dans une zone comportant un risque identifié de poches de dissolution du gypse. (ANNEXE 07)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le quartier bénéficie d'une très bonne desserte en TC. Le projet vise à apaiser les espaces publics, à modifier le statut et le tracé de la rue Jean-Jaurès pour limiter la place de la voiture, privilégier les mobilités douces et ménager des espaces de plantation. Des trafics de camions sont à prévoir en phase travaux. Un OPC inter-chantiers sera missionné pour minimiser les impacts sur le site et coordonner les interventions. Des prescriptions de chantier à faibles nuisances seront encadrées par les maîtres d'ouvrage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux seront sources de nuisances sonores temporaires et séquencées. Des prescriptions de chantier à faibles nuisances seront encadrées par les maîtres d'ouvrage. Au vu du contexte dense, le maître d'ouvrage privilégiera la méthodologie de démolition manuelle.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront potentiellement sources de vibrations temporaires et séquencées. Des prescriptions de chantier à faibles nuisances seront encadrées par les maîtres d'ouvrage. Pour les interventions en rez-de-chaussé d'immeuble, Plaine Commune et les maîtres d'ouvrage concernés mettront en œuvre des référés préventifs avant toute intervention sur les immeubles.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage résidentiel et des espaces publics. La valorisation du patrimoine architectural historique et contemporain pourra être réalisé par une mise en lumière des espaces publics et du bâti, dans le respect d'un trame noire et dans un souci de sobriété énergétique.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des véhicules motorisés continueront de circuler sur le quartier. Les flux motorisés seront néanmoins limités au profit des mobilités douces. Des camions circuleront en phase travaux. Un OPCIC précisera ce point ultérieurement. Les démolitions sont également susceptibles de rejets dans l'air. Des prescriptions de chantier à faibles nuisances seront encadrées par les maîtres d'ouvrage.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à limiter la production de déchets de chantier en favorisant le réemploi et le recyclage. Les travaux de démolition et de désamiantage donneront lieu à l'évacuation de matériaux en déchetterie spécialisée (stockage de matériaux inertes ISDI, ISDND et plus rarement ISDD).



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les espaces publics qui seront réaménagés et les îlots réhabilités sont situés aux abords ou en vis-à-vis direct de la basilique-cathédrale de Saint-Denis, monument historique (ANNEXE 10). Ils seront élaborés en lien étroit avec l'architecte des bâtiments de France pour obtention d'un avis conforme. Le périmètre de projet est situé en zone de présomption de prescription archéologique. Les espaces publics à réaliser en phase 1 vont faire l'objet de prescriptions : décroûtage, enregistrement et fouilles directes. (ANNEXE 11).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration des surfaces végétalisées et diminution des surfaces dédiées aux voitures. Réhabilitation et mise en valeur du bâti contemporain. Réorganisation d'une partie du marché.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le territoire de Plaine Commune est en mutation continue depuis plusieurs dizaines d'années. La ville de Saint-Denis accueille une très grande densité de projets d'aménagement publics mais également des projets de construction privés dans le diffus. Dans le cadre de la revalorisation du centre-ville de Saint-Denis, outre le projet centre-ville Basilique, sont en cours de développement : le traitement de l'habitat indigne sur plusieurs adresses du centre-ville, le programme d'actions coordonnées pour le tramway T1, le remontage de la flèche de la basilique, la restauration de l'immeuble dit Niemeyer, des projets de construction ou de réhabilitation privés.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Outre les orientations de projet visant à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier Basilique : réhabilitation et rénovations thermiques, résidentialisations, requalification de l'offre commerciale (réorganisation du marché et rénovation des rez-de-chaussée commerciaux), végétalisation, apaisement des espaces publics pour favoriser les mobilités douces et actives tout en assurant l'accessibilité du centre-ville :

--> Végétalisation pour lutter contre l'îlot de chaleur urbain.

--> Travail partenarial maîtres d'ouvrage/ABF/DRAC pour tenir compte des enjeux patrimoniaux et archéologiques et respecter les prescriptions sur le secteur. La démarche anticipée auprès du SRA va conduire Plaine Commune à réaliser, place Jean-Jaurès, un décroûtage, des enregistrements, des fouilles directes ciblées et une valorisation auprès du public de ces actions, en 2022.

--> Chantier : l'opération nécessite des déconstructions ponctuelles pour libérer du foncier en rez-de-chaussée et permettre l'amélioration du cadre de vie, sans démolition intégrale de bâti. Un OPCIC sera missionné pour affiner les conditions de chantier et confirmer les prescriptions pour limiter les nuisances. Le projet s'inscrira dans une démarche de métabolisme urbain pour optimiser la circulation et la gestion des matériaux sur site.

--> Eau : l'éventuelle création d'une fontaine sera finement étudiée pour éviter tout impact sur la nappe et les mesures mises en œuvre seront précisées dans un dossier de déclaration loi sur l'eau.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à requalifier et apaiser les espaces publics (favoriser les mobilités actives, végétaliser), à réhabiliter les logements, et à accompagner l'activation des rez-de-ville, en démolissant de manière marginale.

Largement artificialisé et construit sur dalle, le site ne présente pas de sensibilité environnementale avérée. Le projet renforcera la trame verte locale, via la plantation de la place Jean-Jaurès. Les enjeux liés à la gestion de chantier en milieu urbain dense sont identifiés et seront traités sur la base d'études techniques (OPCIC, déclaration loi sur l'eau).

L'enjeu archéologique sur la place Jean-Jaurès est intégré aux études et au programme de travaux. La valorisation du patrimoine contemporain, en dialogue avec les monuments historiques classés ou inscrits du périmètre, constitue un objectif de projet.

Compte-tenu de ces éléments, la réalisation d'une évaluation environnementale ne nous semble pas adaptée.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 07 : PPRMT et PPRI ANNEXE 08 : sites pollués ANNEXE 09 : diagnostic de la charte de renouvellement urbain soutenable ANNEXE 10 : patrimoine bâti, classé, inscrit, remarquable + périmètre abords monument historique ANNEXE 11 : carte des zones de présomption de prescription archéologique + prescriptions ANNEXE 12 : étude mobilités actives (diagnostic et prescriptions) ANNEXE 13 : charte économie circulaire Plaine Commune ANNEXE 14 : extraits du PLUI sur le volet environnemental (état initial de l'environnement, OAP environnement et santé) ANNEXE 15 : carte Bruits ANNEXE 16 : carte des parkings en infrastructure

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Denis

le.

13 DEC 2021

Signature

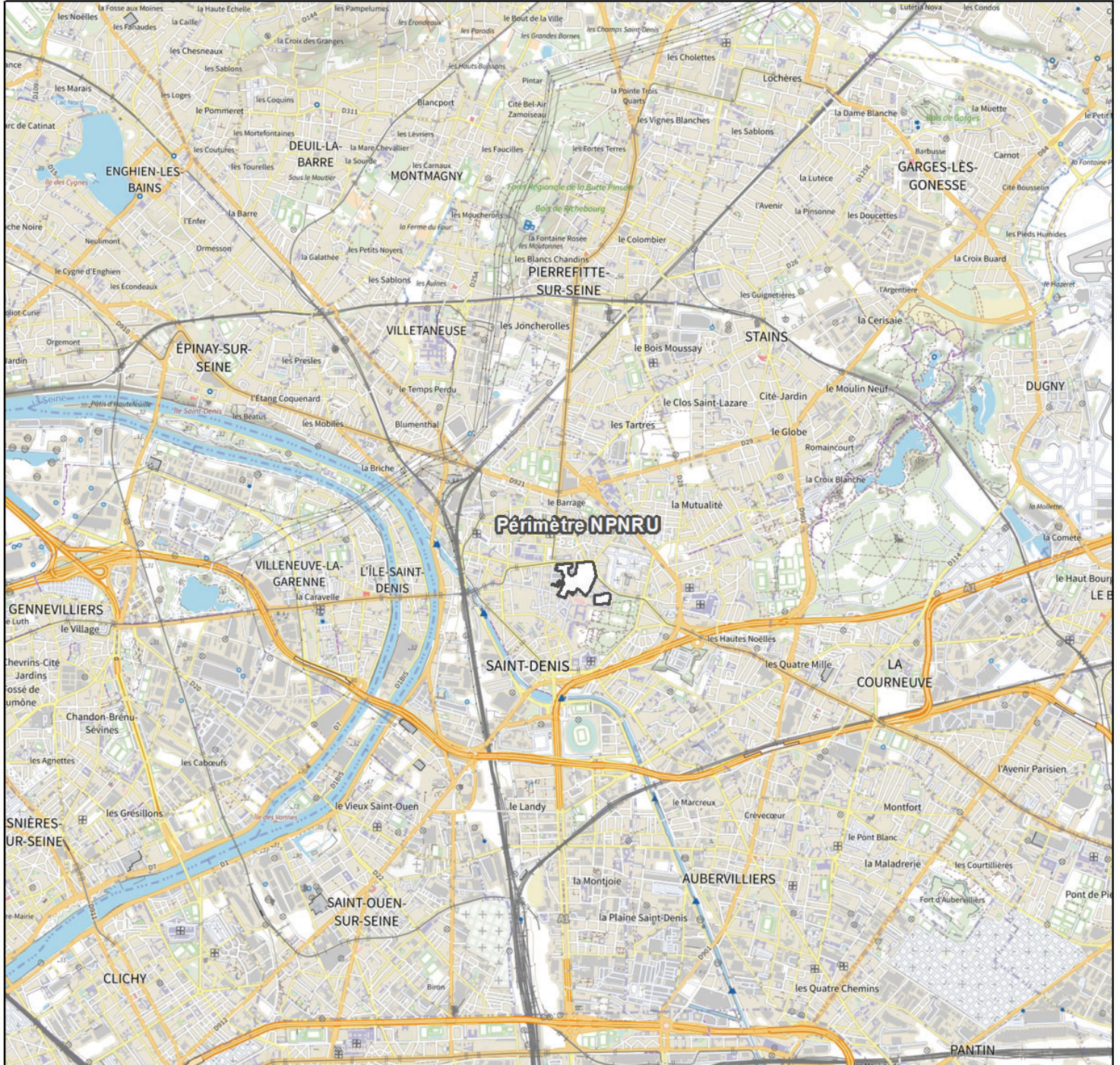




# NPNRU centre-ville Basilique à Saint-Denis

## EPT Plaine Commune - demande d'examen au cas par cas

### ANNEXE 02 - plan de situation



Donnée : IGN - Plan au 1/50 000

# NPNRU centre-ville Basilique à Saint-Denis

## EPT Plaine Commune - demande d'examen au cas par cas

### ANNEXE 03 - reportage photographique 1/2



1



2



3



4



5



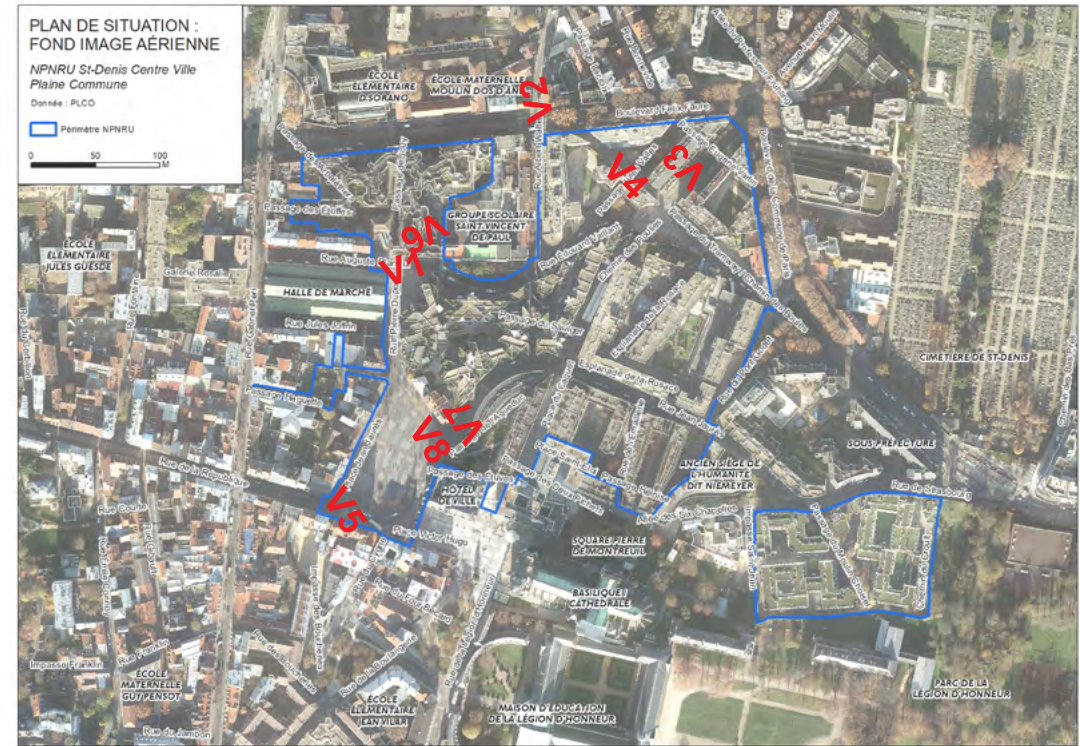
6



7



8



# NPNRU centre-ville Basilique à Saint-Denis

## EPT Plaine Commune - demande d'examen au cas par cas

### ANNEXE 03 - reportage photographique 2/2



9



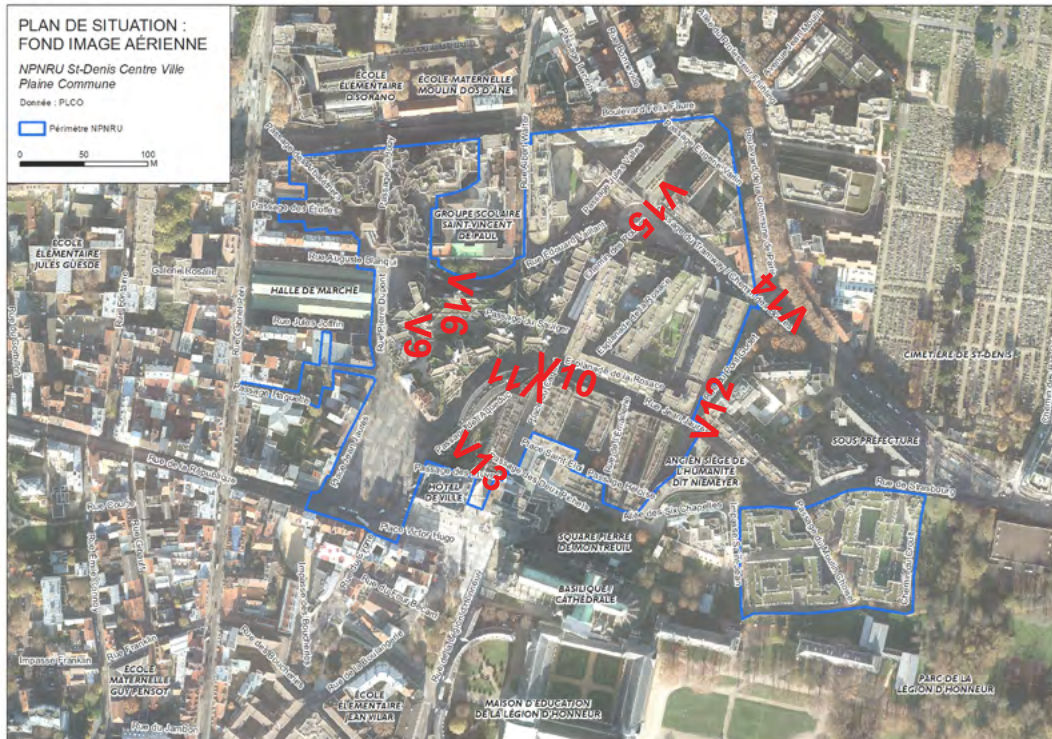
10



11



12



13



14



15

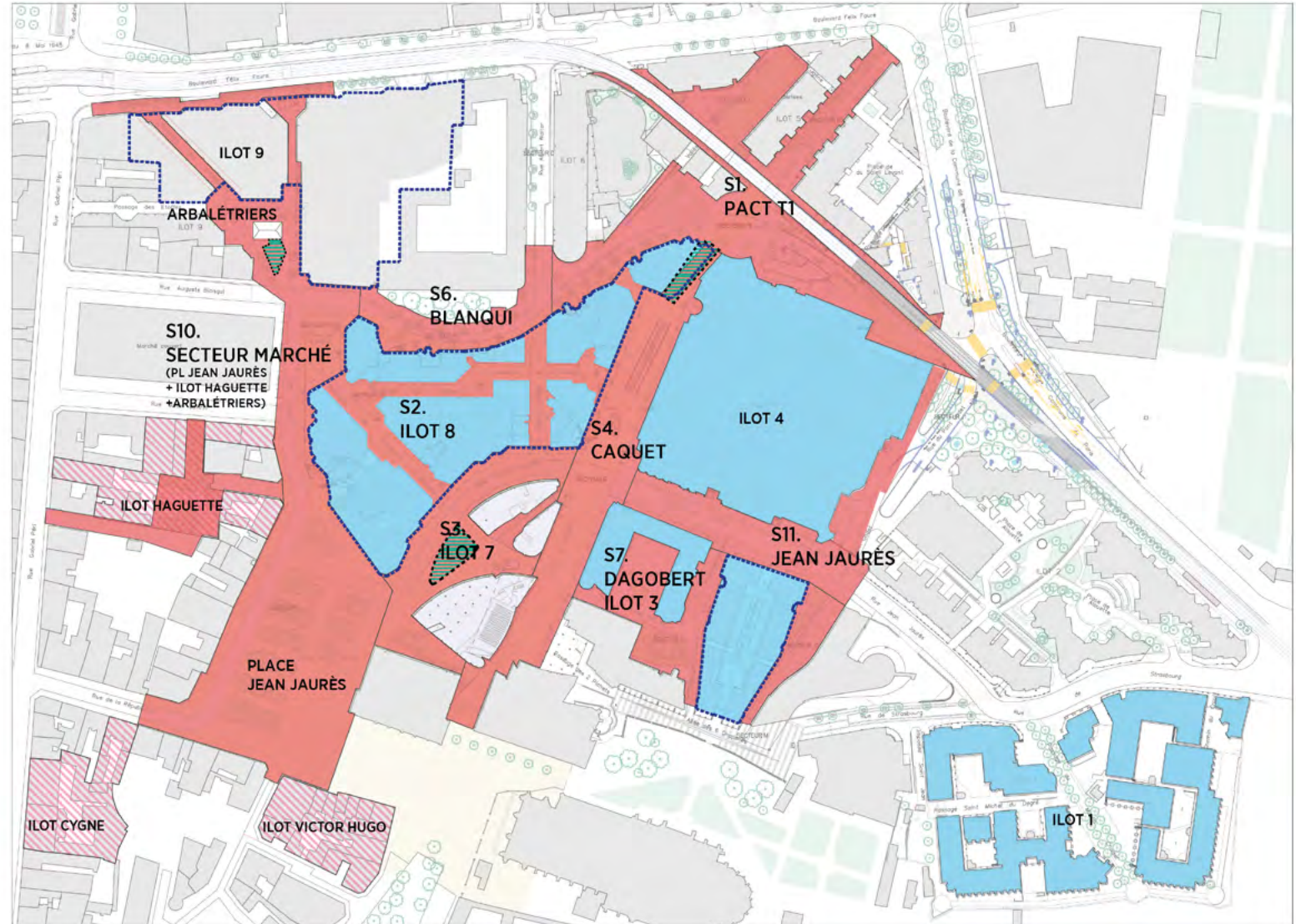


16

# NPNRU centre-ville Basilique à Saint-Denis

## EPT Plaine Commune - demande d'examen au cas par cas

### ANNEXE 04 - plan-projet 1/2



**SOCLE PRIORITAIRE**

- S1 Pact T1
- S2 Ilot 8
- S3 Ilot 7
- S4 Caquet
- S6 Blanqui
- S7 Dagobert / Ilot 3
- S10 Secteur Marché
- S11 Jean Jaurès

**Suppression des rdc commerciaux**

Projets de requalification et de transformation du patrimoine bâti

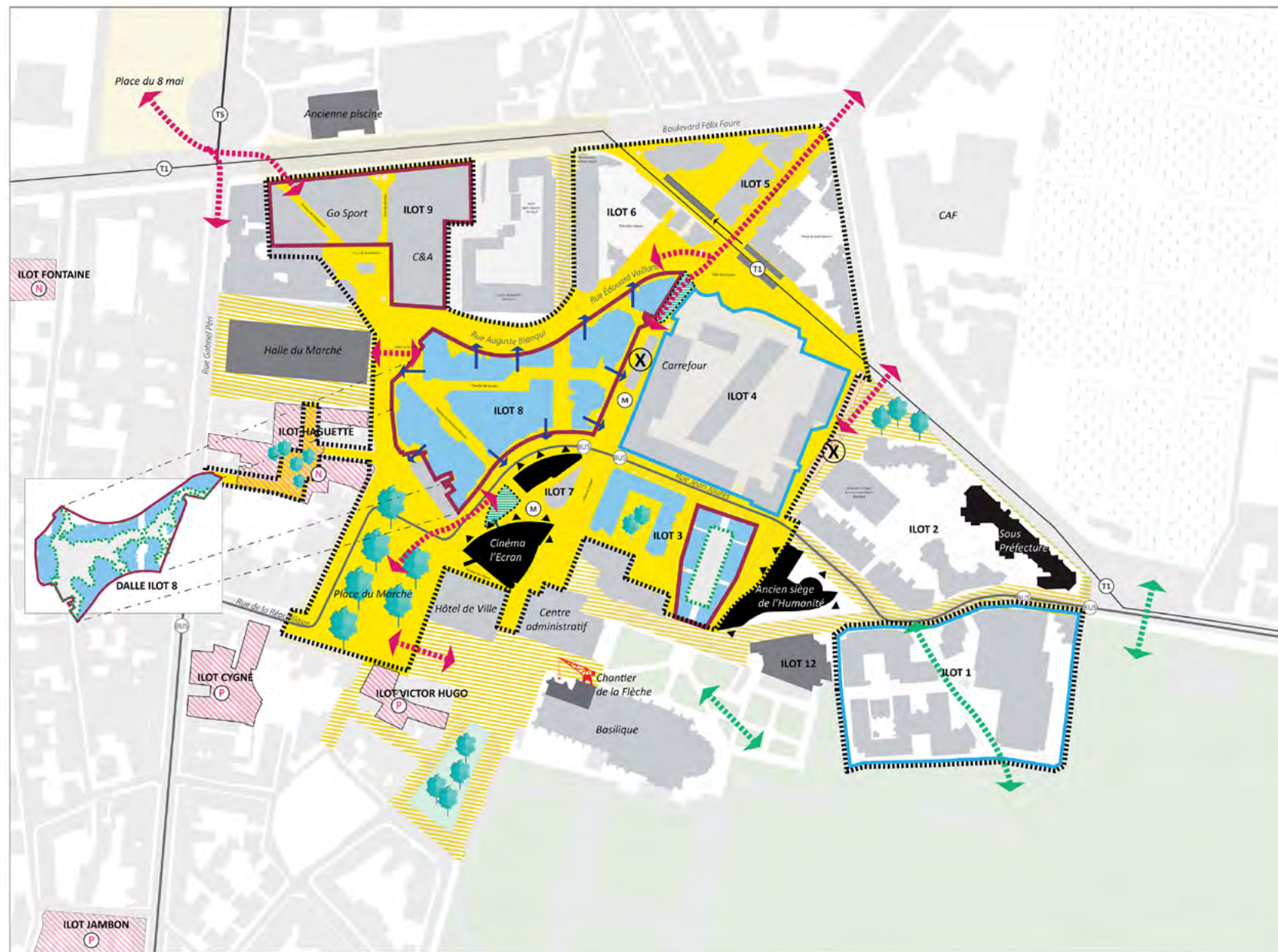
- Résidentialisations :**  
ilots 3, 8 et 9
- Réhabilitations validées :**  
ilots 1, 3, 4 et 8
- Ilots du PNRQAD et NPNRU - insalubrité**



# NPNRU centre-ville Basilique à Saint-Denis

## EPT Plaine Commune - demande d'examen au cas par cas

### ANNEXE 04 - plan-projet 2/2

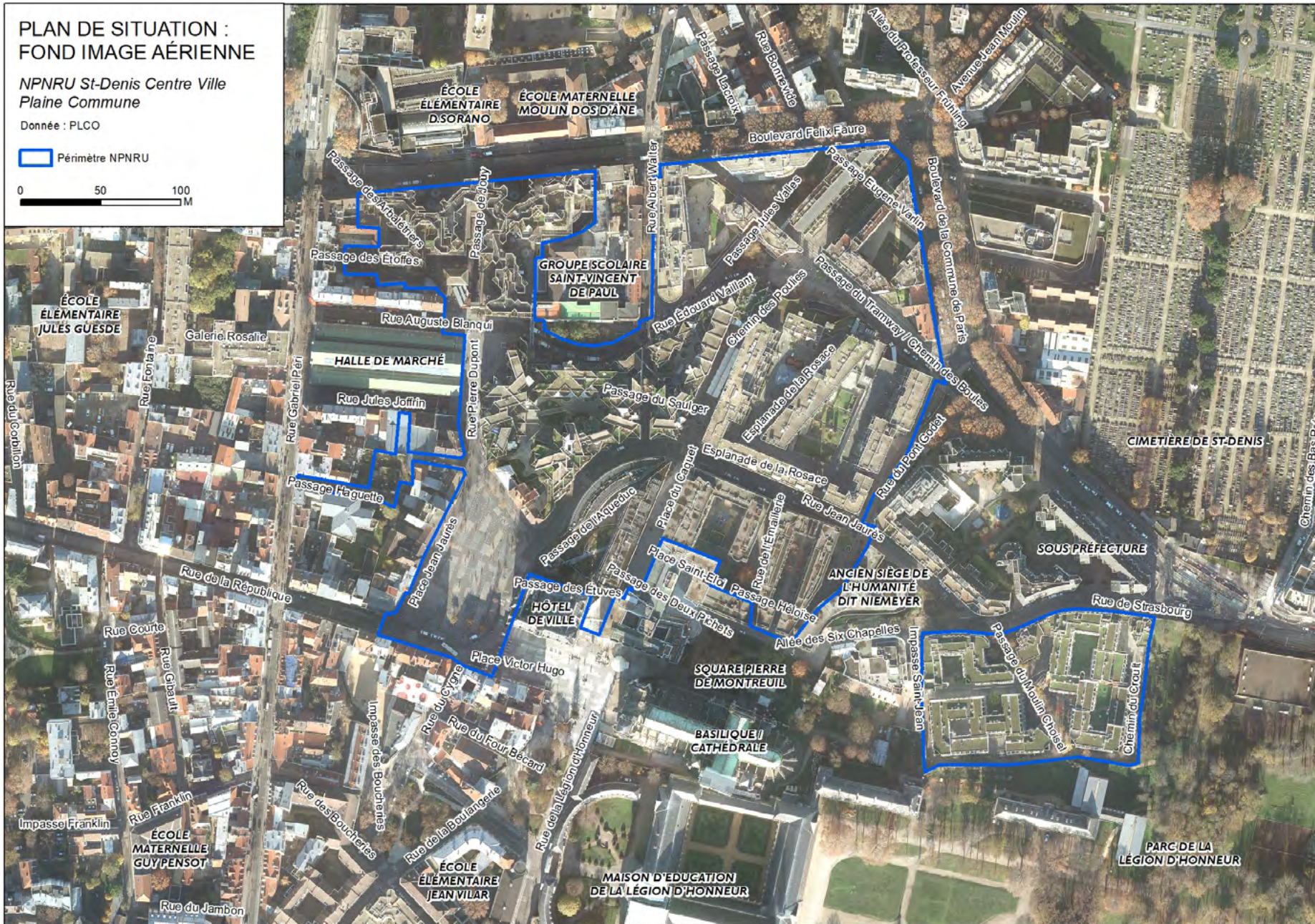


-  Périmètre d'intervention ANRU
-  Mettre en place un programme de réhabilitation du bâti en lien avec les bailleurs
-  Requalification et végétalisation de la dalle de l'ilot 8 et du coeur de l'ilot 3
-  Poursuivre la réhabilitation en lien avec les bailleurs
-  Requalification qualitative des espaces publics
-  Végétalisation
-  Suppression des rdc commerciaux de la pointe sud du bâtiment Campanile. Elargissement du Passage des Poulies
-  Requalifier les espaces publics existants, rendre les rez-de-chaussée plus perméables
-  Clarifier les domanialités - Résidentialisation
-  Retourner les halls d'accès aux logements vers la rue
-  Ilots du PNRQAD (P) et NPNRU - insalubrité (N)
-  Proposer une programmation attractive des bâtiments Niemeyer, Campanile, cinéma et sous préfecture (hors NPNRU)
-  Améliorer les liens entre le quartier et son environnement
-  Ouvrir le Parc de la Légion d'Honneur
-  Se saisir des mutations aux abords du quartier
-  Envisager la modification des rampes d'accès au parking

# NPNRU centre-ville Basilique à Saint-Denis

## EPT Plaine Commune - demande d'examen au cas par cas

### ANNEXE 05 - plan des abords



# NPNRU centre-ville Basilique à Saint-Denis

## EPT Plaine Commune - demande d'examen au cas par cas

### ANNEXE 06 - Natura 2000

*NPNRU St-Denis Centre Ville - Plaine Commune*

Donnée : INPN

